

**RAPPORT DE SYNTHÈSE**

**DU**

**BUDGET PRIMITIF 2020**

<b>Introduction générale</b>	<b>3</b>
<b>Le budget principal : 197 770 656 euros</b>	<b>6</b>
<b>I. Une section de fonctionnement stabilisée :</b>	<b>6</b>
<b>A) Les recettes de fonctionnement</b>	<b>6</b>
1) Les produits des services et du domaine	7
2) Les ressources liées aux impôts et taxes.	8
a) Les impôts directs locaux : la baisse du taux de taxe foncière	8
b) Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	9
c) La perte progressive du Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)	9
d) L'attribution de compensation (AC)	10
e) La dotation de solidarité communautaire (DSC)	10
3) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	10
4) Le maintien de la dotation nationale de péréquation (DNP)	10
5) La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR)	11
6) Les subventions externes	11
7) Les autres attributions et participations	12
<b>B) – Les dépenses de fonctionnement sous la contrainte du pacte de Cahors</b>	<b>13</b>
1) Les charges à caractère général :	14
2) Les charges de personnel et frais assimilés.	14
a) Les frais de personnels extérieurs :	15
b) la masse salariale :	15
3) Les atténuations de produits marquées par l'augmentation du prélèvement du FPIC.	16
4) Les charges de gestion courante contenues	16
5) Des charges financières en diminution	17
6) Les charges exceptionnelles	17
<b>C) Les soldes intermédiaires de gestion :</b>	<b>18</b>
<b>II. La section d'investissement : 57 915 030 €.</b>	<b>19</b>
1) Des investissements favorisant l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie :	20
2) Des investissements permettant d'assurer un meilleur service public de proximité :	20
a) L'enseignement	20
b) La petite enfance	20
c) La santé et les interventions sociales	20
d) La politique culturelle et culturelle	20
e) Le sport et la jeunesse	21
f) La sécurité et la salubrité publique	21
3) Des investissements visant à préserver et adapter le patrimoine communal et organiser le fonctionnement des services	22
4) Le financement prévisionnel de l'investissement	22
5) La dette du budget principal en diminution	23
<b>III. Les communes déléguées</b>	<b>26</b>
1) La commune déléguée de Cherbourg-Octeville	26
2) La commune déléguée d'Equedreville-Hainneville	27
3) La commune déléguée de La Glacerie	29
4) La commune déléguée de Querqueville	30
5) La commune déléguée de Tourlaville	32
<b>Les budgets annexes sous nomenclature M4</b>	<b>34</b>
<b>I. Le budget annexe Camping de la Saline</b>	<b>34</b>
<b>A. La section de fonctionnement</b>	<b>34</b>
<b>B. Les soldes intermédiaires de gestion</b>	<b>34</b>

C.	La section d'investissement	35
II.	Le budget annexe Panneaux photovoltaïques	35
A.	La section de fonctionnement	35
B.	Les soldes intermédiaires de gestion	36
C.	La section d'investissement	36
D.	La dette du budget panneaux photovoltaïques	36
III.	Le budget annexe creusement de fosses	37
IV.	Le budget annexe port de plaisance	37
A.	La section de fonctionnement en légère hausse	37
B.	Les soldes intermédiaires de gestion	39
C.	Les dépenses d'équipement	39
D.	Le financement de l'investissement	39
V.	Le budget annexe locations	40
A.	La section de fonctionnement	40
B.	Les soldes intermédiaires de gestion	40
C.	La section d'investissement	40
D.	Le financement de l'investissement	41
VI.	Le budget annexe parkings	41
A.	La section de fonctionnement	41
B.	Les soldes intermédiaires de gestion	42
C.	La section d'investissement	42
D.	Le financement de l'investissement	42

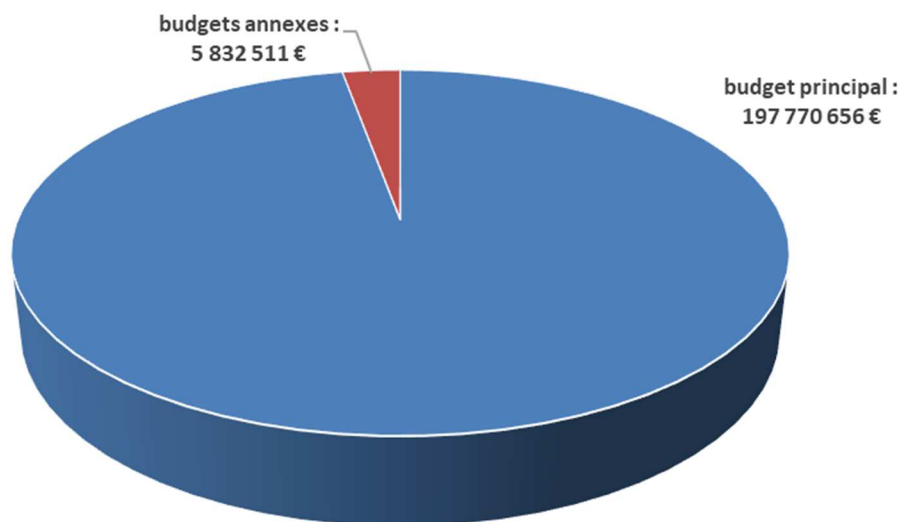
## Introduction générale

---

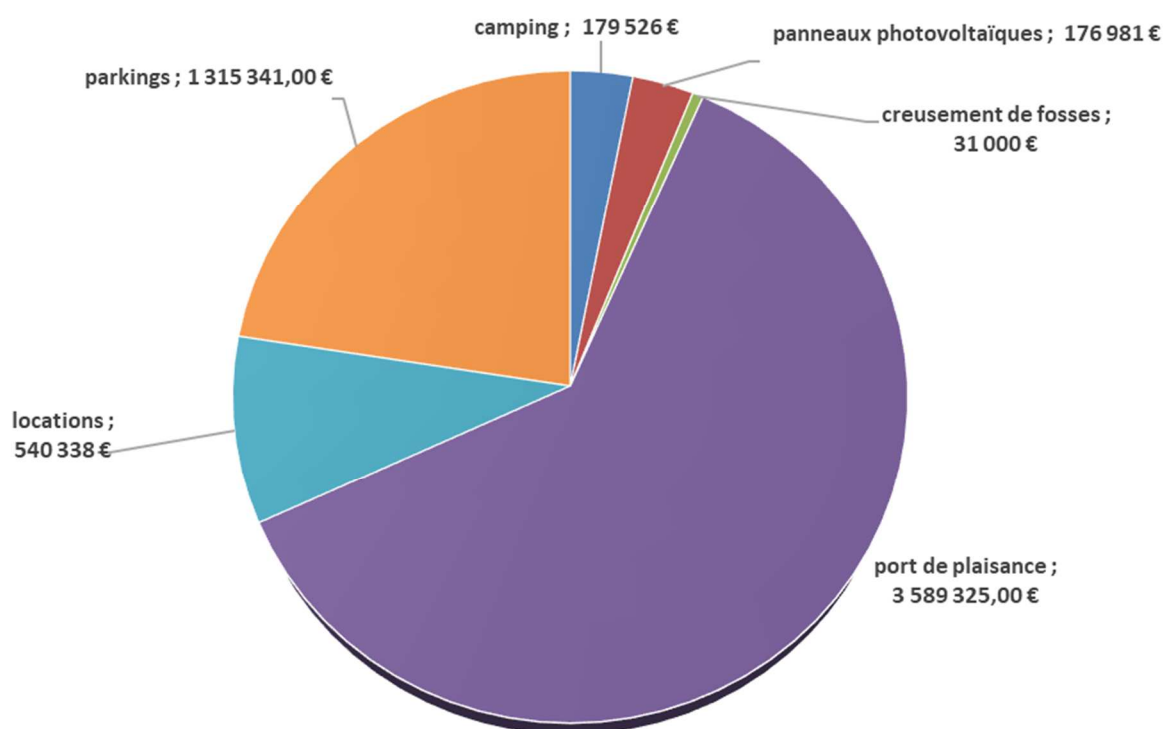
Le budget général s'équilibre tous mouvements confondus à 203 603 167 €, dont 186 985 110 € en dépenses réelles et 16 618 057 € en mouvements d'ordre.

Le budget principal représente 98.02 % du budget général.

### Répartition budget principal et budgets annexes



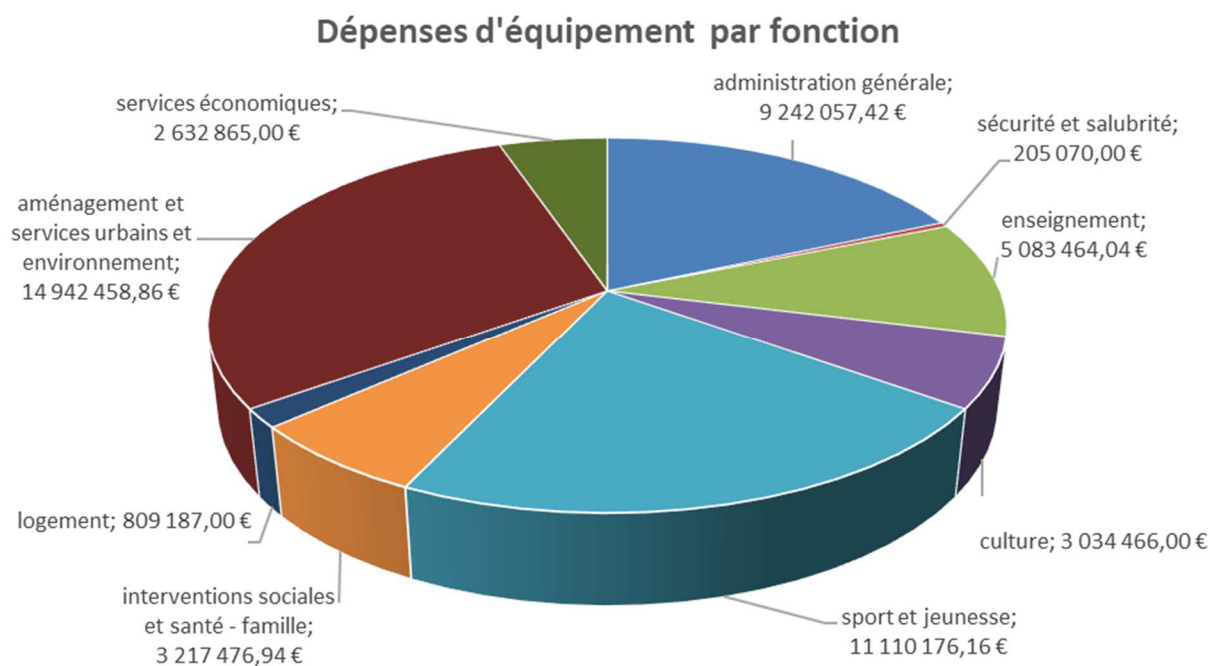
### Répartition des budgets annexes : 5 832 511 €



En mouvements réels, les dépenses du budget général s'équilibrent à 128 309 464 € en section de fonctionnement et à 58 675 646 € en section d'investissement.

Dépenses Réelles	section de fonctionnement	section d'investissement	Total
budget principal	125 615 838 €	57 035 030 €	182 650 868 €
camping	138 004 €	20 761 €	158 765 €
panneaux photovoltaïques	33 019 €	71 981 €	105 000 €
creusement de fosses	31 000 €		31 000 €
port de plaisance	2 176 340 €	539 170 €	2 715 510 €
locations	37 710 €	122 097 €	159 807 €
parkings	277 553 €	886 607 €	1 164 160 €
<b>Total</b>	<b>128 309 464 €</b>	<b>58 675 646 €</b>	<b>186 985 110 €</b>

Hors dépenses financières, les dépenses d'équipement du budget général atteignent tous budgets confondus 50 277 221 € et se répartissent de la manière suivante :



Le financement de l'investissement du budget général est assuré à 13 % par l'épargne nette prévisionnelle (soit 6 548 504€) et à hauteur de 13,4% par les autres ressources (6 700 997 €), hors emprunt prévisionnel.

	<b>Dépenses réelles</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>Structure</b>
Total dépenses d'équipement	50 277 221 €		
Subventions d'investissement		3 097 737 €	6,2%
Emprunt d'équilibre		37 036 420 €	73,7%
Dotations et fonds de concours	8 700 €	3 600 000 €	7,2%
Dépôts et cautionnement		3 260 €	0,0%
Épargne nette		6 548 504€	13,0%
<b>Total</b>	<b>50 285 181 €</b>	<b>50 285 921 €</b>	<b>100,0%</b>

Le niveau d'emprunt prévisionnel représente 73,7 % du financement de l'investissement. L'objectif sera d'en diminuer le montant lors du budget supplémentaire à travers notamment la reprise des résultats dégagés aux comptes administratifs 2019.

## Le budget principal : 197 770 656 euros

Le budget principal s'équilibre, tous mouvements confondus, à 139 855 626 € en section de fonctionnement et à 57 915 030 € en section d'investissement soit 197 770 656 €.

### **I. Une section de fonctionnement stabilisée :**

La section de fonctionnement est stable et présente une légère diminution de BP à BP.

<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>variation</b>
<b>139 958 491 €</b>	<b>139 855 626 €</b>	<b>- 102 865 €</b>

La section de fonctionnement s'équilibre en mouvements réels à 139 375 626 € en recettes et 125 615 838 € en dépenses.

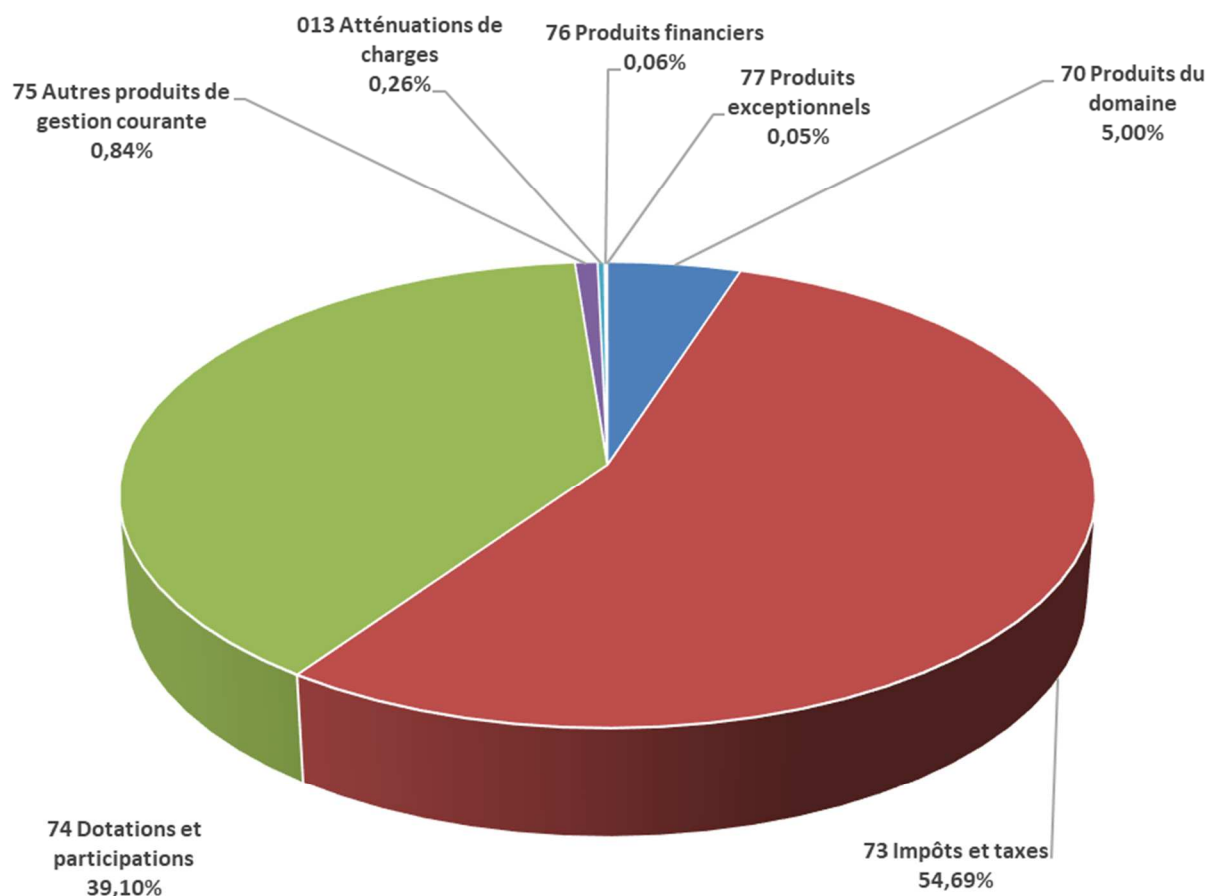
### **A) Les recettes de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement restent stables de BP à BP.

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>% d'évolution de BP à BP</b>
70 Produits du domaine	6 750 823 €	6 974 863 €	3,32%
73 Impôts et taxes	76 708 339 €	76 223 174 €	-0,63%
74 Dotations et participations	54 482 012 €	54 491 219 €	0,02%
75 Autres produits de gestion courante	1 071 715 €	1 176 552 €	9,78%
013 Atténuations de charges	340 562 €	358 516 €	5,27%
76 Produits financiers	94 815 €	86 077 €	-9,22%
77 Produits exceptionnels	30 225 €	65 225 €	115,80%
<b>Total des recettes</b>	<b>139 478 491 €</b>	<b>139 375 626 €</b>	<b>- 0,07 %</b>

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des impôts et taxes (55%), des dotations et participations (39%), et des produits du domaine et autres (6%).

## Structure des recettes réelles de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement du budget principal sont constituées de ressources dites « exogènes », composées essentiellement de dotations d'Etat et participations extérieures, et de ressources dites « endogènes », issues de l'activité des services et de la fiscalité locale.

### 1) Les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine augmentent de 224 040 € (+ 3.32%) par rapport à 2019.

Chapitre 70	BP 2019	BP 2020	%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 750 823 €	6 974 863 €	+ 3.32 %



Ce chapitre comprend l'ensemble des prestations payées par les usagers pour les activités périscolaires, la restauration scolaire, les entrées dans les piscines, les musées, les redevances de stationnement sur voirie, etc... Il enregistre également les remboursements de frais de personnels affectés aux budgets annexes, ou mis à disposition du CCAS, de la Communauté d'agglomération ou de la caisse des écoles.

On observe des variations positives liées à l'augmentation de la fréquentation des services municipaux notamment en restauration scolaire et accueil périscolaire.

D'autres variations sont en relation avec des régularisations de loyers relatives à l'occupation du domaine communal (article 70878).

## 2) Les ressources liées aux impôts et taxes.

De budget primitif à budget primitif, les produits issus des impôts et taxes baissent de -0,6% (-485 K€), en raison notamment de la perte progressive du FPIC ainsi que des ajustements de notre attribution de compensation.

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2019	2020		
73111	Produit des contributions directes	40 045 260	40 692 042	646 782	1,6%
73211	Attribution de compensation	27 422 359	26 796 302	- 626 057	-2,3%
73212	Dotation de solidarité communautaire	1 656 418	1 668 109	11 691	0,7%
73221	Fonds Nal garantie individuelle ressources (FNGIR)	2 052 523	2 054 094	1 571	0,1%
73223	Fonds de péréquation des ressources intercommunales	841 459	320 407	- 521 052	-61,9%
7336	Droits de place	49 000	50 900	1 900	2,0%
7343	Taxe sur les pylônes électriques	18 920	18 920	0	0,0%
7351	Taxe sur l'électricité	1 606 000	1 606 000	0	0,0%
7364	Prélèvements jeux casino	340 000	340 000	0	0,0%
7368	Taxe sur la publicité extérieure et le mobilier urbain	566 400	566 400	0	0,0%
7381	Taxe additionnelle et droits de mutation	2 100 000	2 100 000	0	0,0%
7388	Taxe forfaitaire sur les terrains constructibles	10 000	10 000	0	0,0%
	<b>Total</b>	<b>76 708 339</b>	<b>76 223 174</b>	<b>- 485 165</b>	<b>-0,6%</b>

### a) Les impôts directs locaux : la baisse du taux de taxe foncière

L'harmonisation progressive sur douze années jusqu'à converger vers des taux uniques sur l'ensemble du périmètre de Cherbourg-en-Cotentin se poursuit en 2020.

Cette convergence s'accompagne d'une décision de diminuer progressivement les taux de Cherbourg-en-Cotentin vers les taux les plus bas du territoire, à savoir ceux de la commune déléguée de Querqueville. L'intérêt de poursuivre la baisse de taux de TH est cependant devenu caduque avec la réforme de cette dernière. Le taux de foncier bâti continue sa convergence vers celui de Querqueville.

Dans l'attente de la notification des bases prévisionnelles de 2020, la prévision budgétaire tient compte des éléments suivants :

- Une prévision de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives du bâti retenue à 1.3% pour les taxes foncières et 0.9% pour la taxe d'habitation sur les habitations principales, conformément aux dispositions de la loi de finances 2020.
- Une croissance physique prudente des bases estimée à 0.5%.

- Une baisse du produit de 260 K€ liée à la baisse du taux de la taxe sur le foncier bâti.

En prenant en considération ces éléments, le produit prévisionnel 2020 s'élève à 40 692 042 €, en progression de 400 117 € par rapport au notifié 2019.

Libellé	Notifié 2019	Budget 2020	Var. €	Var. %
Taxe d'habitation	16 436 484	16 666 594	230 111	1,4%
Foncier bâti	23 679 367	23 847 084	167 717	0,7%
Foncier non bâti	176 074	178 363	2 289	1,3%
<b>Total impôts directs locaux</b>	<b>40 291 925</b>	<b>40 692 042</b>	<b>400 117</b>	<b>1,0%</b>

#### **b) Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)**

En 2018, la DCRTP est devenue une variable d'ajustement de l'enveloppe normée attribuée aux collectivités locales par la loi de finances. Cependant, aucune minoration ne s'est finalement appliquée aux communes éligibles à la DSU cette année-là, la dotation a été maintenue à 1 217 205 €.

En revanche, en 2019, la DCRTP de la commune Cherbourg-en-Cotentin est passée à 1 126 373 €, en baisse de 90 832 €. Pour 2020, une nouvelle diminution est à prévoir. Il est inscrit un montant de 992 726 €, soit une perte de 133 647 € par rapport à 2019.

	Notifié 2019	BP 2020	Var. €	Var. %
DCRTP	1 126 373	992 726	-133 647	-11,9%

Le FNGIR est quant à lui maintenu à hauteur de 2 054 094 €.

#### **c) La perte progressive du Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)**

En 2019, le Cotentin a perdu son éligibilité au fond de péréquation intercommunal et communal (FPIC), suite à l'augmentation du revenu moyen par habitant du Cotentin. En 2019, le Cotentin a cependant bénéficié d'une garantie équivalente à 70% de l'attribution perçue en 2018.

Le Parlement a voté en loi de finances 2020 une mesure permettant aux ensembles intercommunaux qui restent inéligibles au FPIC en 2020 de percevoir une attribution égale à 50% du reversement perçu en 2019. Cherbourg-en-Cotentin a bénéficié d'un reversement de 640 815 € en 2019, il est donc inscrit une recette de 50% de ce montant au budget 2020, soit 320 407 €.

En définitive le FPIC net est dorénavant négatif à hauteur de -401 593 €.

	Prélèvement (dépense)	Reversement (recette)	Net
FPIC	722 000	320 407	-401 593

#### **d) L'attribution de compensation (AC)**

L'attribution de compensation (AC) provisoire 2020 votée par le Conseil communautaire du 12 décembre 2019 s'établit, pour Cherbourg-en-Cotentin, à 26 856 302 € en fonctionnement et se décompose comme suit :

- ✓ l'AC définitive 2019 pérenne pour 25 030 104 €
- ✓ les frais de services communs SI/RH/SIG/Finances pour 1 826 198 €.

A cela s'ajoute l'AC investissement au même niveau que l'année précédente, à savoir -296 183 €.

Cet AC provisoire notifiée par la CAC ne tient cependant pas compte d'une régularisation de -60 000 € qui sera opérée sur l'AC définitive 2020. Il est donc inscrit au budget un montant de 26 796 302 € au titre de l'AC fonctionnement.

#### **e) La dotation de solidarité communautaire (DSC)**

Cherbourg-en-Cotentin perçoit de la communauté d'agglomération du Cotentin une dotation de solidarité communautaire (DSC). Cette dernière a pour objectif d'assurer la péréquation des ressources fiscales entre les communes du Cotentin. Cependant, son rôle a dû évoluer ces trois derniers exercices afin de devenir un instrument de compensation des pertes de dotations enregistrées par les communes.

Pour Cherbourg-en-Cotentin, cette DSC est passée de 337 242 € en 2017 à 770 418 € en 2018 pour atteindre 1 668 109 € en 2019. Ces augmentations notables permettent de compenser les pertes de dotations d'Etat liées à l'augmentation des potentiels financier et fiscal, suite à la création de la communauté d'agglomération, et font de la DSC une recette majeure du budget.

Pour 2020, il est inscrit au budget une somme équivalente au montant perçu en 2019, soit 1 668 109 €. Ce montant sera réajusté d'environ 300 K€ à la hausse en fonction des pertes de DGF attendues et constatées en cours d'exercice.

### **3) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

La garantie de non baisse de la dotation forfaitaire a pris fin pour la dernière année en 2018 et expose dorénavant Cherbourg-en-Cotentin à des variations sensibles.

En 2020, la dotation forfaitaire de Cherbourg-en-Cotentin évoluera notamment en fonction du prélèvement « potentiel fiscal CAC » soit -138 K€ (compensé par la CAC dans la DSC).

Le budget 2020 intègre ainsi une dotation forfaitaire de 31 022 017 €, en baisse de 187 499 €, susceptible de provisionner également une évolution négative du prochain recensement.

	<b>Notifié 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Var. €</b>	<b>Var. %</b>
Dotation forfaitaire	31 209 516	31 022 017	-187 499	- 0,6%

### **4) Le maintien de la dotation nationale de péréquation (DNP)**

La majoration du potentiel financier de la commune en 2018, suite à la création de la communauté d'agglomération, a conduit à la perte d'éligibilité à la part majoration de la DNP et à un effondrement de la part principale. A compter de 2019, la garantie de la commune nouvelle a disparu, et a conduit à la perte de la part majoration (466 K€) qui a été compensée à travers la DSC.

Pour 2020, la part principale devrait à nouveau diminuer de 10%. Cela conduit à inscrire une recette prévisionnelle de 1 416 048 € pour 2020, soit une perte de 157 339 € compensée dans la DSC 2020.

	Notifié 2019	BP 2020	Var. €	Var. %
Dotation nationale de péréquation	1 573 387	1 416 048	-157 339	-10,0%

### 5) La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR)

Pour Cherbourg-en-Cotentin, la DSU représentait une recette de 9 854 043 € en 2019. Une augmentation de 2.1 % est attendue en 2020, il est ainsi inscrit la somme de 10 056 168 €.

La commune conserve également la dotation de solidarité rurale (DSR), initialement perçue par les communes de La Glacière et de Querqueville. Elle progressera suivant l'indexation nationale. Il est prévu un montant de 255 000 € contre 241 414 € en 2019.

	Notifié 2019	BP 2020	Var. €	Var. %
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	9 854 043	10 056 168	202 125	2,1%
Dotation de solidarité rurale (DSR)	241 414	255 000	13 586	5,6%

### 6) Les subventions externes

Les participations des différents organismes (Etat, Régions, Département, CAF, CAC etc...) sont relativement stables et budgétisées à hauteur de 5 837 988 €.

L'inscription budgétaire de ces recettes est actualisée dans l'année lors des différentes étapes budgétaires (budget supplémentaire, décision modificative) au vu des notifications reçues.

Article	Libellé	BP		Var €	Var %
		2019	2020		
74712	Emplois d'avenir	126 238	24 772	- 101 466	-80.38
74718	Autres participation de l'état	470 640	425 030	- 45 610	-9.69
7472	Subvention et participation de la Région	38 600	18 621	- 19 979	-51.76
7473	Subvention et participation du Département	48 200	83 200	35 000	72.61
74748	Participations autre communes	78 000	68 000	-10 000	-12.82
74751	Participation GFP de rattachement	7 163	114 720	+ 107 557	1501.56
74758	Participation autres groupements	53 400	45 000	- 8 400	-15.73
7476	Subventions et participations CCAS et caisse des écoles	8 109	7 642	- 467	-5.76
7478	Subventions et participations autres organismes	4 985 643	5 051 003	+ 65 360	1.31
	<b>Total</b>	<b>5 815 993</b>	<b>5 837 988</b>	<b>+ 21 995</b>	<b>0.38</b>

On constate une légère augmentation au total mais des variations individuelles importantes. Ainsi le nombre de contrat « emploi avenir » diminuant, la participation de l'Etat diminue en conséquence.

Dans le cadre de la venue de la Drheam Cup sont prévues les participations suivantes: 50 000 € du Département et 90 000 € de la communauté d'agglomération.

Des augmentations de participation de la CAF sont attendues dans diverses structures.

L'association festival Normandie Impressionnisme va également verser 40 000 € dans le cadre des expositions organisées à Cherbourg en 2020.

## 7) Les autres attributions et participations

Ces recettes, notamment composées des allocations fiscales compensatrices versées par l'Etat, atteindront 5 773 998 € en 2020, en progression de 1%.

Article - Code	Ligne de crédit	BP		Var €	Var %
		2019	2020		
748313	Dot. compensation réforme TP (DCRTP)	1 217 205	992 726	-224 479	-18,4%
74832	Attribution du fonds départemental de TP	1 475 000	1 693 000	218 000	14,8%
74834	Compensation d'exonération de taxes foncières	239 895	236 880	-3 015	-1,3%
74834	Compensation d'exonération de taxes foncières non-bâties	16 759	15 992	-767	-4,6%
74835	Compensation d'exonération de taxes d'habitation	2 708 882	2 777 373	68 491	2,5%
7484	Dotation de recensement CEC	15 574	15 314	-260	-1,7%
7485	Dotation pour titres sécurisés	40 000	40 000	0	0,0%
7488	Subvention EDF emprunts EPR	3 061	2 713	-348	-11,4%
<b>Total</b>		<b>5 716 376</b>	<b>5 773 998</b>	<b>57 622</b>	<b>1,0%</b>

En 2017, l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle (FDTP) est devenue une dotation d'ajustement dans le budget de l'Etat. En 2019, cette dotation s'est élevée à 1 881 367 €, en légère augmentation par rapport à 2018 (+9 997 €). Pour 2020, il prévu une diminution de 10% par rapport au montant perçu 2019, soit 1 693 000 €.

Les allocations compensatrices sont sorties des variables d'ajustement du budget de l'Etat depuis 2018 et ne sont donc plus soumises à diminution. Elles se sont élevées au total à 2 965 536 € en 2019.

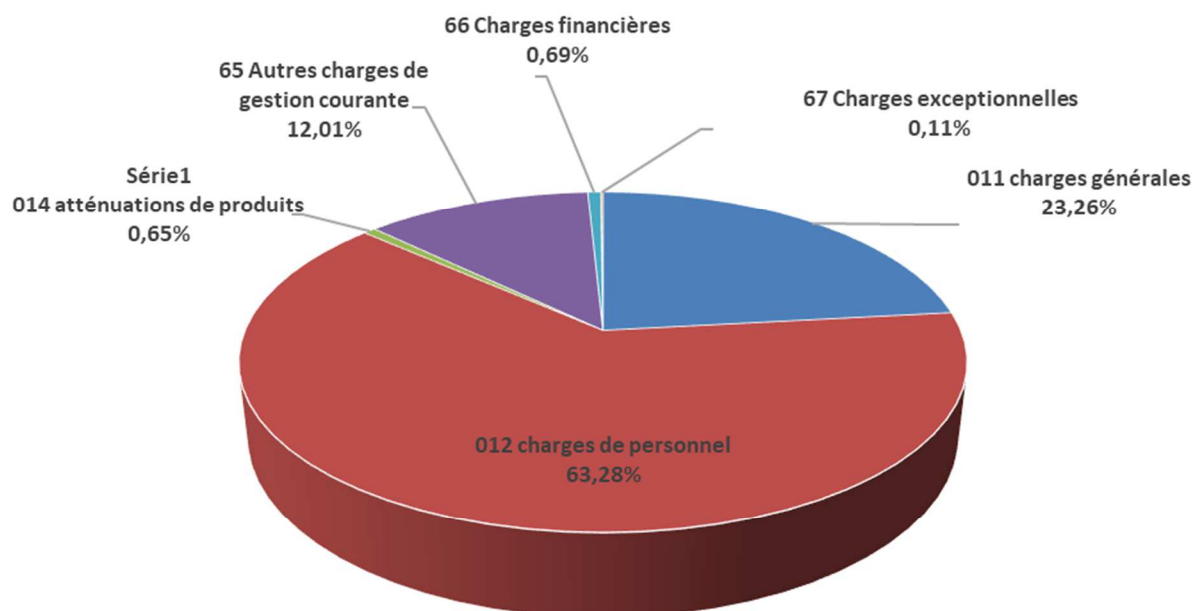
Pour 2020, les compensations fiscales sont prévues à hauteur de 2 777 373 € pour la taxe d'habitation et 252 872 € au titre des taxes foncières, soit un produit supplémentaire de 64 709 € par rapport à 2019 pour l'ensemble des taxes ménages.

## B) – Les dépenses de fonctionnement sous la contrainte du pacte de Cahors

Les dépenses réelles de fonctionnement n'augmenteront que de + 0.46 % soit bien en deçà du plafond du Pacte de Cahors fixé par l'Etat à +1,2%.

Chapitre	BP 2019	BP 2020	% d'évolution de BP à BP
011 charges générales	27 570 778	29 214 690	5.96 %
012 charges de personnel	80 539 446	79 494 557	-1.30 %
014 atténuations de produits	680 730	812 000	19.28 %
65 Autres charges de gestion courante	15 052 959	15 082 383	0.20 %
<b>Total des dépenses de gestion courantes</b>	<b>123 843 913</b>	<b>124 603 630</b>	<b>+0.61 %</b>
66 Charges financières	1 010 710	868 613	-14.06 %
67 Charges exceptionnelles	188 520	143 595	-23.83 %
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>125 043 143</b>	<b>125 615 838</b>	<b>+ 0.46 %</b>

### structure des dépenses de fonctionnement



Les charges de personnel représentent le premier poste des dépenses suivies des charges générales.

### 1) Les charges à caractère général :

Ce chapitre comptabilise les principales dépenses courantes liées au fonctionnement de la collectivité.

Certaines missions confiées à des prestataires extérieurs étaient précédemment imputées au chapitre 012 (article 6218 : autre personnel extérieur). Dans le respect de la qualité comptable, ces crédits sont dorénavant affectés au chapitre 011 (article 611 : contrats de prestation de services). Il convient donc de comparer la variation à périmètre constant de ce chapitre en intégrant, en 2019, 1 956 000 € au montant d'origine.

		<b>BP 2019 neutralisé</b>	<b>BP 2020</b>	<b>variation</b>
011	Charges générales	29 526 778	29 214 690	- 312 088

Cette diminution enregistrée à périmètre constant traduit le souci d'ajustement des crédits au plus près des besoins.

Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques comptables, des changements d'imputation ont été effectués à l'intérieur du chapitre entre les différents articles tels que les produits d'entretien (60222 vers 60631), les fournitures (60628 vers 6068), les prestations (6042 vers 611).

- article 611 :

- o Intégration des crédits de prestations extérieures (+1 956 000 €)
- o Transfert de la gestion des ALSH de Tourlaville (+ 287 000 €) du chapitre 65
- o le contrat location/entretien des vêtements de travail.

D'autres comptes subissent des augmentations tels que les articles 616 : primes d'assurance + 15 000 €, l'article 6231 : annonces et insertions + 11 930 €, l'article 6232 pour le financement de la Drheam Cup 160 000 €, l'article 62873 avec la mise à disposition de personnel du CCAS à la ville (+121 000 €)

Conformément aux orientations budgétaires, plusieurs comptes enregistrent des diminutions sensibles tel que les charges d'énergie et d'électricité (- 387 875 €), les locations immobilières (- 106 560 €), l'entretien et la réparation des bâtiments (- 100 800 €), l'entretien matériel mobilier (-64 022 €), les études (-74 984 €) ainsi que les honoraires (-24 859 €).

### 2) Les charges de personnel et frais assimilés.

Ce chapitre, composé de la masse salariale et des frais de personnels extérieurs (comptes 62), diminue de -1,3 % de BP à BP.

<b>Chapitre</b>	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>% d'évolution de BP à BP</b>
012 charges de personnel	80 539 446	79 494 557	-1,3%

Cependant, cette variation doit être corrigée suite au changement d'imputation des frais de personnels extérieurs transférés au chapitre 011 (1 956 000 €).

Neutralisée de ces transferts de crédits, l'évolution du chapitre 012 reste maîtrisée à +1,16 %. Cette variation doit également être corrigée des charges de personnel remboursées par la CAC au titre de la mutualisation des services municipaux. Dans ce cadre, la variation réelle de la masse salariale supportée par le budget principal est de +532 528 € soit +0,69 % par rapport au BP 2019.

	<b>BP 2019 Neutralisé*</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Variation en €</b>	<b>Variation en %</b>
621 - Personnel extérieur	531 896	832 400	+ 300 504	+ 56%
633 - Charges	1 293 880	1 301 509	+ 7 629	+ 0.59%
641- Rémunération	54 208 908	54 542 161	+ 333 253	+0.61%
645 - Cotisations	21 175 712	21 343 259	+ 167 547	+0.79%
647-648 Autres versements et charges	1 373 050	1 475 228	+ 102 178	+7.44%
<b>Total</b>	<b>78 583 446</b>	<b>79 494 557</b>	<b>+ 911 111</b>	<b>+1.16%</b>
-Remboursement services mutualisés CAC	1 447 615	1 826 198	+378 583	+26,15%
<b>Total net</b>	<b>77 135 831</b>	<b>77 668 359</b>	<b>+532 528</b>	<b>+0,69%</b>

\*neutralisé des charges transférées au chapitre 011.

En termes de structure, les charges de personnels corrigées représentent 62,7% des dépenses réelles du budget principal.

#### **a) Les frais de personnels extérieurs :**

Outre la correction par transfert des prestations extérieures vers le chapitre 011, les frais de personnels extérieurs augmentent de 300 504 €. Il s'agit essentiellement de la valorisation des mises à disposition de personnel du CCAS à la commune prévue dès le budget primitif 2020.

#### **b) la masse salariale :**

La masse salariale tient compte à la fois de mesures internes et nationales.

##### Des Mesures internes :

Le nombre d'emplois permanents a évolué au cours de l'année 2019 suite à la déprécarisation de 17 agents et notamment la mise en stage de plusieurs emplois aidés arrivés au terme de leur contrat.

Le projet de budget primitif 2020 prévoit ainsi une diminution des comptes 64131, 64162 et 64168 (traitements des contractuels et emplois aidés) et à contrario une augmentation du compte 64111 (traitement des titulaires).

Le nombre d'emplois permanents est ainsi passé de 1 700 en janvier 2019 à 1 712 en octobre 2019.



La structure des effectifs évolue également sous l'effet des évolutions de carrières (avancements d'échelons et de grades) résumé sous l'appellation « GVT » (Glissement vieillesse technicité). La masse salariale progresse ainsi d'environ 850 K€.

La révision des modalités de prise en compte de la pénibilité à travers le régime indemnitaire et notamment l'IFSE, ainsi que les modalités de rémunération des heures supplémentaires viennent également impacter la masse salariale pour un coût total estimé à 94 000 € répercuté sur les comptes 64118 et 64138.

Des mesures nationales :

Les mesures nationales impactent la masse salariale 2020 avec notamment une prévision du relèvement du SMIC pour un coût estimé à 18 000 €, la mise en œuvre des élections municipales pour un coût estimé à 50 000 €, ainsi que la mise en œuvre de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) dont le coût est estimé à un peu plus de 130 000€.

L'âge moyen des agents permanents était de 46 ans et 10 mois au 31 décembre 2018 avec une part des plus de 60 ans représentant plus de 6 % des effectifs. Ainsi, 44 agents en 2018 et 42 agents en 2019, ont fait valoir leur droit de départ en retraite.

**3) Les atténuations de produits marquées par l'augmentation du prélèvement du FPIC.**

La prévision est évaluée à 812 000 € soit 131 270 € de plus qu'en 2019.

Ce chapitre comporte les remboursements de fiscalité pour 80 000 € et surtout le prélèvement au titre du FPIC qui augmente de 151 270 € pour atteindre 722 000 €.

		<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>% d'évaluation</b>
014	Atténuation de produits	680 730	812 000	+19,28%

**4) Les charges de gestion courante contenues**

Ce chapitre comporte notamment les subventions et les participations versées aux associations ainsi qu'au CCAS, les indemnités et charges afférentes aux élus. Ce chapitre varie de +29 424 €.

		<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>% d'évaluation</b>
65	Autres charges de gestion courante	15 052 959	15 082 383	+0.20%

Conformément aux orientations budgétaires, l'effort mené en direction du monde associatif reste soutenu en 2020. Son montant progresse de 108 556 € pour atteindre 6 358 235 €.

La part versée au CCAS s'élève à 5 329 900 € et progresse de 166 900 €. Ce solde est composé de la subvention d'équilibre du budget principal qui progresse de 292 000 € ainsi que des remboursements de prestation du restaurant administratif qui diminuent de 125 100 €.

Les indemnités et charges liées aux élus diminuent de 237 351 € pour atteindre 1 256 029 €. Ce nouveau plafond tient compte des règles du code général des collectivités territoriales qui s'imposeront aux communes nouvelles à partir du mois d'avril prochain. Ce montant permettra à la prochaine municipalité d'appliquer la formule de gouvernance de son choix.

Les crédits affectés aux admissions en non valeurs sont ajustés à 150 050 €.

#### 5) Des charges financières en diminution

Les charges financières diminuent de 142 097 €.

		<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>% d'évaluation</b>
66	Charges financières	1 010 710 €	868 613 €	-14%

Le désendettement de la ville ainsi que la poursuite de la baisse à des niveaux historiquement bas des taux d'intérêts a une nouvelle fois des conséquences positives pour le budget 2020.

#### 6) Les charges exceptionnelles

Ce chapitre enregistre une diminution de 44 925 €.

		<b>BP 2019</b>	<b>BP 2018</b>	<b>% d'évaluation</b>
67	Charges exceptionnelles	188 520 €	143 595 €	-23,8%

### C) Les soldes intermédiaires de gestion :

Le virement à la section d'investissement s'élève à 9 037 288 € au BP 2020 contre 9 712 848 € en 2019.

Le niveau de l'épargne est déterminant dans l'appréciation de la qualité des équilibres du budget. Son intérêt réside avant tout dans sa capacité à assurer le remboursement de la dette et à participer à l'autofinancement de la section d'investissement.

L'évolution de la chaîne du financement se présente ainsi :

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Evolution en €</b>	<b>% d'évolution</b>
Recettes réelles de fonctionnement	139 478 491	139 375 626	-102 865	-0,07%
- Dépenses réelles de fonct. (Hors c/66)	124 032 433	124 747 225	714 792	0,58%
<b>épargne de gestion</b>	<b>15 446 058</b>	<b>14 628 401</b>	<b>-817 657</b>	<b>-5,29%</b>
- charges financières	1 010 710	868 613	-142 097	-14,06%
<b>= épargne brute</b>	<b>14 435 348</b>	<b>13 759 788</b>	<b>-675 560</b>	<b>-4,68%</b>
- amortissement capital de la dette	7 942 475	7 835 044	-107 431	-1,35%
dont remboursement anticipé	2 900 000	3 000 000	100 000	3,45%
<b>épargne nette</b>	<b>6 492 873</b>	<b>5 924 744</b>	<b>-568 129</b>	<b>-8,75%</b>

Malgré une évolution contenue des dépenses, inférieure à l'inflation prévisionnelle, les soldes intermédiaires de gestion enregistrent une diminution. Ce phénomène reste cependant relatif et s'analyse avant tout par une prudence dans l'inscription des recettes et notamment de la DSC. Les pertes anticipées de DGF (300 K€) auront vocation à être compensées par la CAC dans le cadre de son pacte financier et fiscal, via la DSC. Ces crédits supplémentaires attendus en cours d'exercice permettront de consolider les soldes intermédiaires de gestion au niveau atteint en 2019.

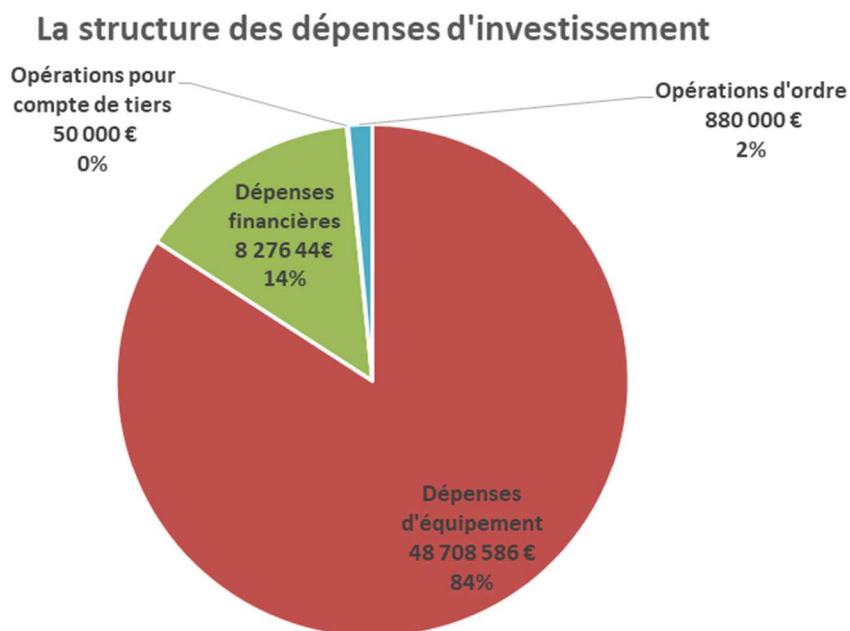
L'épargne nette, demeure à un niveau satisfaisant (5 924 744 €), notamment au regard des remboursements anticipés du capital de la dette (3 000 000 €) qu'il convient de neutraliser pour en apprécier objectivement la qualité.

La qualité structurelle du niveau des épargnes assure un financement équilibré de la section d'investissement et autorise l'inscription d'un emprunt prévisionnel d'équilibre qui fera l'objet d'ajustement à la baisse en cours d'exercice.

## II. La section d'investissement : 57 915 030 €.

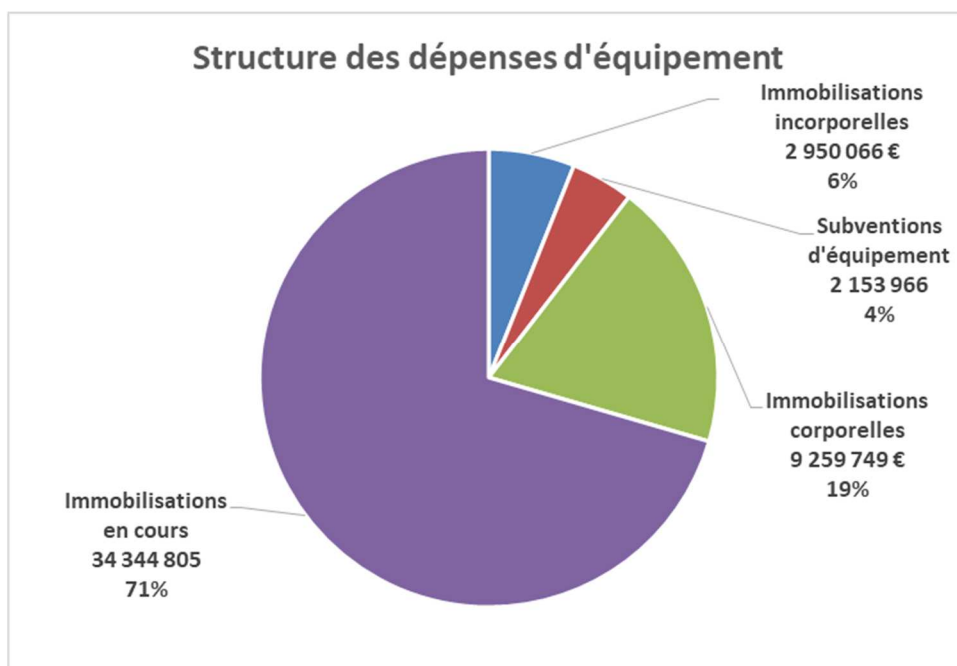
La section d'investissement s'équilibre, tous mouvements confondus à 57 915 030 €. Les recettes réelles d'investissement atteignent 43 275 242 € et les recettes d'ordre s'élèvent à 14 639 988€.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 57 035 030 € dont 8 276 444 € de dépenses financières relatives notamment au remboursement du capital de la dette. Les dépenses d'ordre atteignent quant à elles 880 000€.



### Un programme d'investissement dynamique

Le budget principal présente 48 708 586 € de dépenses d'équipement.



## **1) Des investissements favorisant l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie :**

Ce chapitre désigne les investissements dédiés aux opérations d'aménagement urbain, à l'environnement, aux dépenses pour le développement de l'attractivité du territoire et du cadre de vie, dont notamment :

- ✓ 2 748 000 € d'aménagement pour le secteur de la place Jean Moulin,
- ✓ 3 790 000 € d'aménagement de voiries (dont 2 252 000 € de programme récurrent)
- ✓ 1 524 000 € d'études et travaux d'éclairage public,
- ✓ 1 197 000 € d'études et d'aménagements paysagers,
- ✓ 868 000 € d'aides au secteur locatif,
- ✓ 820 000 € pour la rénovation du parking Notre-Dame,
- ✓ 790 000 € pour le rond-point du Boulevard de l'Est
- ✓ 760 000 € pour le renouvellement Urbain du quartier Charcot Spanel
- ✓ 630 000 € de travaux pointe de Querqueville
- ✓ 572 000 € d'acquisition de terrains
- ✓ 395 500 € pour l'acquisition de matériel et des travaux pour les cimetières
- ✓ 367 500 € d'études d'aménagement de sites
- ✓ 300 000 € pour les pistes cyclables
- ✓ 200 000 € pour les frais de restauration immobilière
- ✓ 125 000 € de subventions pour les ravalements de vitrines et façades ainsi que le remplacement du mobilier de terrasses,
- ✓ 120 000 € pour les aménagements de Collignon
- ✓ 100 000 € pour une étude de programmation cœur de ville,
- ✓ 37 250 € d'éco-compteurs de flux dans le centre-ville,

## **2) Des investissements permettant d'assurer un meilleur service public de proximité :**

Les investissements décrits ci-dessous visent à améliorer les équipements à portée culturelle, sportive, éducative, familiale et sociale.

### **a) L'enseignement**

Sont notamment prévus au titre de l'enseignement :

- ✓ 2 320 000 € pour des travaux dans les écoles
- ✓ 1 000 000 € pour l'aménagement de la cuisine centrale
- ✓ 420 000 € pour la transformation de l'ex école pervenche
- ✓ 154 000 € de logiciel et matériel informatique
- ✓ 140 500 € pour l'acquisition de matériel et des travaux pour la restauration scolaire

### **b) La petite enfance**

- ✓ 2 195 700 € pour les travaux du Pôle petite enfance
- ✓ 145 000 € pour le mobilier et matériel du pôle petite enfance
- ✓ 85 000 € d'acquisition de mobilier et matériel
- ✓ 50 000 € pour les travaux autres structures

### **c) La santé et les interventions sociales**

Outre la subvention annuelle de 5 329 900€ du CCAS ainsi que la participation de 150 000 euros apportée au nouveau Centre Médical Brès-Croizat, sont inscrits notamment les investissements suivants :

- ✓ 20 000 € pour des défibrillateurs
- ✓ 20 000 € de travaux pour l'EHPAD P. Beregovoy

### **d) La politique culturelle et culturelle**

Sont notamment budgétés dans le cadre de la politique culturelle :

- ✓ 520 000 € pour les travaux au Quasar et la vidéosurveillance
- ✓ 500 000 € pour la rénovation de la salle Imagin'art
- ✓ 401 600 € pour la rénovation de la façade du théâtre à l'Italienne
- ✓ 261 000 € pour les travaux des édifices culturels
- ✓ 143 000 € pour l'achat d'œuvres, de matériel et de mobilier pour les différentes bibliothèques, théâtres et musées
- ✓ 118 200 € pour les travaux du théâtre des Miroirs
- ✓ 100 000 € pour des travaux Manoir Hainneville
- ✓ 98 000 € de travaux à la maison des artistes
- ✓ 70 500 € pour la rénovation d'œuvres
- ✓ 50 000 € pour les travaux du théâtre de la Butte
- ✓ 34 000 € pour l'acquisition d'instruments de musique pour le conservatoire
- ✓ 10 000 € pour la restauration du fronton de la Manufacture

#### **e) Le sport et la jeunesse**

Sont prévus dans le cadre de la politique sportive et la jeunesse, dont :

- ✓ 2 945 289 € pour le réaménagement des sites La Polle et Les Fourches
- ✓ 1 200 000 € pour les travaux salle Nordez
- ✓ 1 190 000 € pour la réhabilitation de la salle Chantereyne
- ✓ 893 500 € pour le complexe de la Saillanderie
- ✓ 310 000 € de travaux complexe de tennis de Bagatelle
- ✓ 250 000 € d'achat de matériel pour l'ensemble des structures de la commune
- ✓ 182 000 € de matériel pour l'ensemble des équipements sportifs
- ✓ 100 000 € d'arrosage automatique du terrain de football Lecanu
- ✓ 100 000 € de rénovation et d'installation de pare ballon
- ✓ 90 000 € de rénovation de l'arrosage automatique du Terrain du stade Fernagu
- ✓ 40 000 € de matériel sportif pour Querqueville
- ✓ 25 000 € réaménagement du terrain stabilisé Picquenot
- ✓ 25 000 € d'installation de clôtures extérieures de terrains de tennis du stade Postaire

Pour les piscines :

- ✓ 773 000 € d'étude et travaux pour le centre aquatique de la Saline
- ✓ 156 000 € de travaux sur la piscine de Collignon
- ✓ 130 000 € pour les piscines de Cherbourg-Octeville
- ✓ 130 000 € de matériel pour l'ensemble des piscines
- ✓ 25 000 € d'installation de déchloraminateur

Pour les structures jeunesse :

- ✓ 435 000 € de rénovation pour la Mosaique
- ✓ 369 000 € pour l'ALSH le Becquet
- ✓ 62 200 € de mobilier et matériel pour les structures jeunesse

#### **f) La sécurité et la salubrité publique**

Sont notamment inscrits dans le cadre de la sécurité et la salubrité publique :

- ✓ 400 000 € de renouvellement de véhicules pour le service propreté urbaine
- ✓ 100 000 € pour l'acquisition de toilettes publiques
- ✓ 60 000 € d'acquisition de matériel de nettoyage
- ✓ 50 000 € pour la création d'une chambre froide pour animaux morts
- ✓ 19 250 € de matériel pour le service police municipale

### 3) Des investissements visant à préserver et adapter le patrimoine communal et organiser le fonctionnement des services

Il s'agit ici de toutes les dépenses d'investissement qui ont pour objectifs d'entretenir les biens immobiliers de la commune de Cherbourg-en-Cotentin et permettre le bon fonctionnement des services. Sont notamment prévus :

- ✓ 1 395 000 € de travaux ADAP (centre aquatique, salle J. Jaurès, crèches, églises, écoles...)
- ✓ 1 300 000 € de logiciels et matériel informatique
- ✓ 1 255 000 € de travaux d'entretien de différents bâtiments
- ✓ 142 000 € pour des aménagements, des restaurations et organiser l'archivage électronique
- ✓ 90 000 € de matériel de reprographie

Le renouvellement de matériel et de véhicules sont prévus :

- ✓ 1 367 300 € de véhicules
- ✓ 400 000 € de matériel pour les espaces verts
- ✓ 305 000 € matériel et véhicules voirie
- ✓ 80 000 € d'équipements pour l'atelier mécanique

### 4) Le financement prévisionnel de l'investissement

Le financement des dépenses d'équipement de la section d'investissement (48 708 586 € de dépenses) se décline ainsi :

	<b>Dépenses réelles</b>	<b>Recettes réelles</b>
Total dépenses d'équipement	48 708 586	
Subventions d'investissement		2 277 737
Emprunt d'équilibre		36 911 545
Dotations et fonds de concours	8 700	3 600 000
Dépôts et cautionnement		3 260
Épargne nette		5 924 744
<b>Total</b>	<b>48 717 286</b>	<b>48 717 286</b>

Le financement de l'investissement est assuré majoritairement par l'emprunt d'équilibre prévisionnel. Cependant de nouvelles recettes seront inscrites en cours d'année et viendront diminuer la part de l'emprunt d'équilibre.

Enfin le résultat de l'exercice 2019, qui devrait être équivalent au résultat 2018, viendra atténuer d'autant l'emprunt prévisionnel 2019 et renforcera l'autofinancement.

Les subventions d'investissement sont inscrites au fur et à mesure des notifications. Le décalage des cofinancements attendus de nos partenaires à travers les politiques d'aides contractuelles (Europe, Etat, Région, Département) nécessitera des ajustements en cours d'année, au fur et à mesure de la confirmation officielle des subventions attendues.

## **Les subventions suivantes sont inscrites :**

### Subventions de l'Etat :

- ✓ 210 925 € rénovation façade théâtre à l'italienne (DRAC)
- ✓ 22 584 € déploiement recharge des véhicules électriques (ADEME)

### Subventions de la Région :

- ✓ 345 696 € opération la Polle et les fourches
- ✓ 70 000 € trames vertes et bleues

### Subvention du département :

- ✓ 24 341 € déploiement recharge des véhicules électriques
- ✓ 2 990 € restauration chair Eglise Notre Dame

### Communauté d'agglomération du cotentin :

- ✓ 170 000 € réhabilitation salle du plat chemin
- ✓ 170 000 € réhabilitations COSEC la Saillanderie
- ✓ 170 000 € réhabilitation La Mosaïque
- ✓ 170 000 € CLSH Le becquet
- ✓ 125 000 € réhabilitation salle Chantereyne
- ✓ 50 000 € réhabilitation salle Montécot
- ✓ 50 000 € réhabilitation salle Nordez
- ✓ 50 000 € réhabilitation salle Spinning

Les dotations et fonds et fonds de concours (FCTVA et taxe d'aménagement) seront ajustés en cours d'année en fonction du montant réalisés.

Le produit des cessions sera inscrit au fur et à mesure des ventes quand elles seront réalisées et viendront prioritairement diminuer l'emprunt.

## **5) La dette du budget principal en diminution**

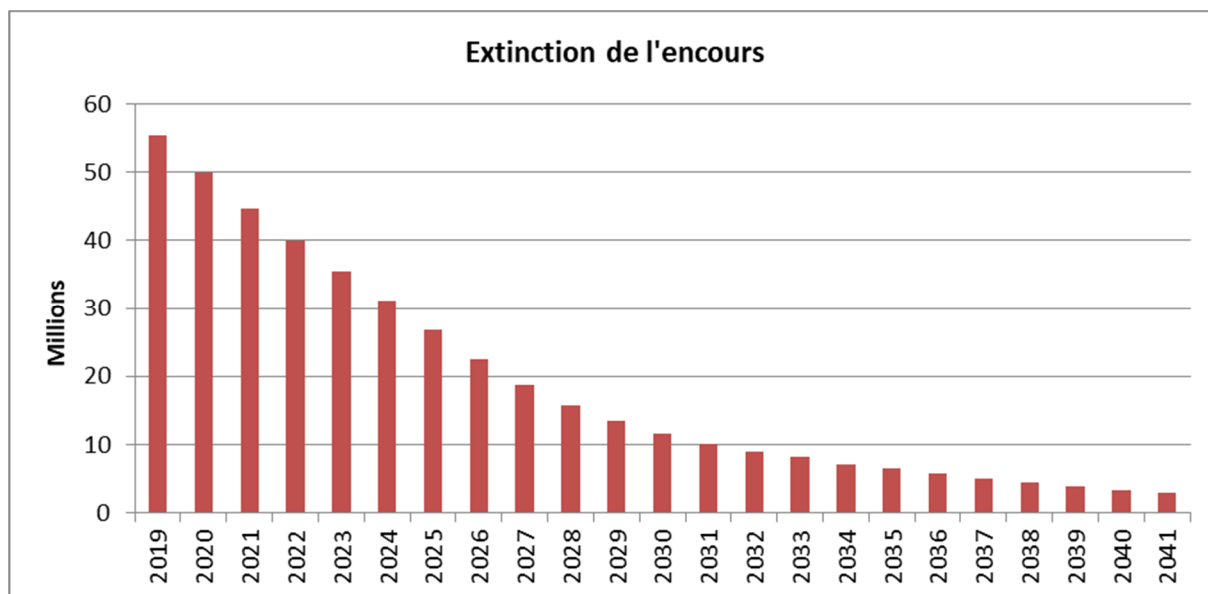
Tel que cela a été décrit dans le rapport d'orientation budgétaire, Cherbourg-en-Cotentin figure parmi les communes les plus faiblement endettées de sa strate de population (75 000 – 99 999 habitants).

En 2018, l'encours par habitant du budget principal s'établissait à 696 euros quand la moyenne se situe à 1 509 euros.

Ce faible endettement est confirmé par un autre indicateur, la capacité de désendettement. Le ratio, rapportant le stock de la dette à l'épargne brute, s'élevait à 3 (ans).

L'extinction de la dette de Cherbourg en Cotentin est rapide. En effet, l'encours diminuerait de moitié d'ici 5 ans (2025) si aucun emprunt nouveau n'était réalisé d'ici là.



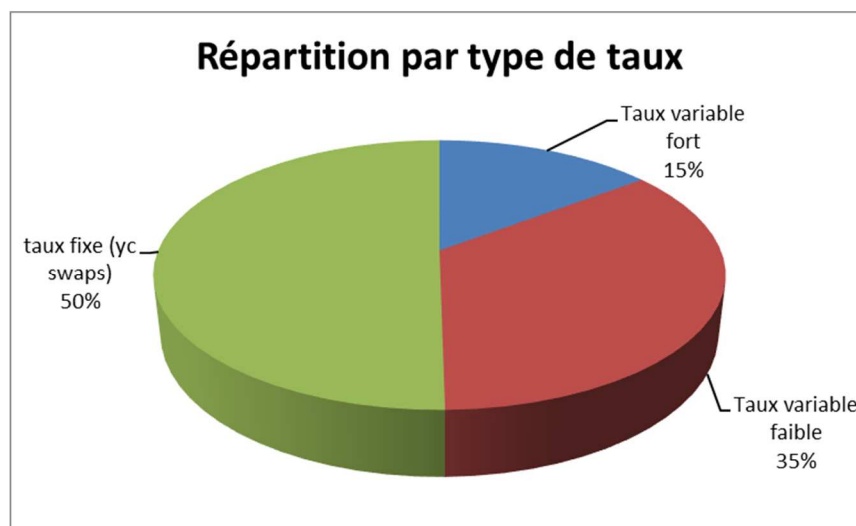


La dette propre du budget principal s'établirait à 45 855 885 euros au 1er janvier 2020, en baisse de 9.64% par rapport à 2019.

€	Encours constaté au 01/01/2019	Encours au 01/01/2020	Var. €	Var. %
<b>Dettes brutes</b>	55 338 306,56	49 904 577,85	-5 433 728,71	-9,82%
<b>Dettes récupérables (CAC)</b>	4 590 005,26	4 048 692,76	-541 312,50	-11,79%
<b>Dettes propres</b>	50 748 301,30	45 855 885,09	-4 892 416,21	-9,64%

Le taux moyen reflète la qualité budgétaire de la dette sur l'exercice. S'élevant à 1.3% pour 2020, il est l'un des plus bas des communes de la strate.

La dette est saine, elle est composée de 50% de taux fixe, 35% de Livret A et LEP et de 15% de taux monétaires courants de type Euribor et TAG.



Au regard de la charte Gissler, la dette du budget général apparaît sécurisée, avec 98% de 1A-1B, c'est-à-dire des emprunts à taux fixe ou à taux variable, y compris les swaps (1A), ou des emprunts à barrière simple sans effet levier (1B).

Les deux emprunts 6F et 1E, souscrits en 2005 et 2006, et arrivant à échéance en 2020 et 2021, ont jusqu'à présent, bénéficié du taux fixe bonifié de 3.70% et 3.58%.

Si ces emprunts sont classés défavorablement sur l'échelle Gissler, ils ne présentent désormais qu'un risque minime jusqu'à leur échéance. Toutefois, dans le cadre d'une gestion prudente, et conformément aux préconisations de la Cour des comptes, il a été constitué une provision qui s'élève à 345 601 euros.

Risque d'indices sous-jacents	Encours en €	Encours en %	Risque de structures	Encours en €	Encours en %
<b>Niv. 1</b>	49 570 028,50	99,33%	<b>Niv. A</b>	48 821 515,49	97,83%
<b>Niv. 2</b>	0,00		<b>Niv. B</b>	85 686,00	0,17%
<b>Niv. 3</b>	0,00		<b>Niv. C</b>	0,00	
<b>Niv. 4</b>	0,00		<b>Niv. D</b>	0,00	
<b>Niv. 5</b>	0,00		<b>Niv. E</b>	662 827,01	1,33%
<b>Niv. 6</b>	334 549,35	0,67%	<b>Niv. F</b>	334 549,35	0,67%
<b>Total</b>	<b>49 904 577,85</b>	<b>100,0%</b>	<b>Total</b>	<b>49 904 577,85</b>	<b>100,00%</b>

\*<sup>1</sup> 6F : produit de pente, mesurant l'écart entre taux longs à 10 ans et taux courts à 2 ans.

\*<sup>2</sup> 1E : emprunt à barrière désactivante sur Euribor à 6%.

Pour 2020, il n'est pas attendu de hausse des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne, les principaux taux monétaires devraient donc rester négatifs.

L'annuité nette prévisionnelle 2020 du budget principal s'élève à 8 633 620 €, en diminution de 2.1% par rapport à 2019.

	BP 2019	BP 2020	Var. €	Var. %
<b>Capital</b>	8 422 281	8 263 484	-158 797	-1,9%
<b>Intérêts</b>	743 530	607 664	-135 866	-18,3%
<b>ICNE</b>	-35 503	-30 601	4 902	-13,8%
<b>Swaps</b>	302 683	291 550	-11 133	-3,7%
<b>Annuité brute</b>	<b>9 432 991</b>	<b>9 132 097</b>	<b>-300 894</b>	<b>-3,2%</b>
			0	
<b>Annuité récupérée CAC capital + intérêts</b>	581 415	467 722	-113 693	-19,6%
<b>Annuité récupérée CAC swaps</b>	34 715	30 755	-3 960	-11,4%
			0	
<b>Annuité nette CEC</b>	<b>8 816 861</b>	<b>8 633 620</b>	<b>-183 241</b>	<b>-2,1%</b>

### III. Les communes déléguées

Conformément à la délibération n°2018-075 du 21 mars 2018, un état budgétaire figure en annexe du budget pour chacune des cinq communes déléguées de Cherbourg-en-Cotentin. Cet état annexe reprend les crédits directement affectés aux communes déléguées tant en fonctionnement qu'en investissement.

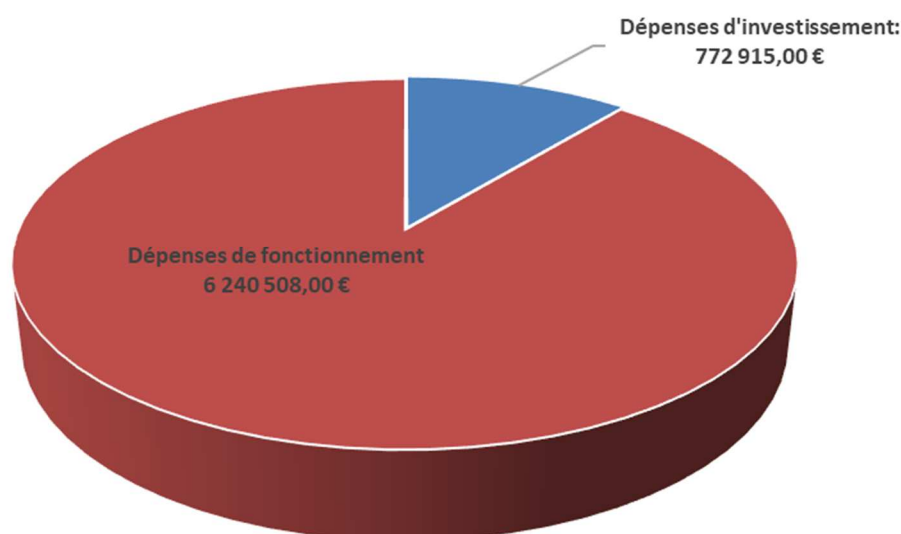
Ce chapitre reprend pour chaque commune déléguée les caractéristiques principales de leurs états budgétaires en y ajoutant certains projets d'investissement portés par les pôles mutualisés.

#### 1) La commune déléguée de Cherbourg-Octeville

Pour la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, les crédits sont les suivants :

	2020
Dépenses d'investissement	772 915 €
Dépenses de fonctionnement	6 240 508 €

La majorité des crédits inscrits concerne la section de fonctionnement.



Les crédits inscrits au titre de l'investissement sont notamment les suivants :

- 351 700 € pour les gymnases, stades et piscines.
- 181 215 € pour les crèches et garderies, dont 145 000 € d'équipement pour le pôle petite enfance.
- 96 000 € pour du matériel et du mobilier des espaces communs de la mairie déléguée ou matériel pour les fêtes de fin d'année.
- 75 000 € pour du mobilier pour les maisons de quartier et du matériel informatique pour le village des enfants.
- 69 000 € de matériels et mobiliers pour les écoles maternelles et primaires,

Au titre des investissements portés par les pôles mutualisés à destination de la direction de territoire sont notamment inscrites les dépenses suivantes :

- 2 945 289 € d'aménagement du site la Polle/les Fourches

- 2 870 000 € de travaux dans les gymnases (dont 1 200 000€ pour Nordez et 1 190 000 € pour Chantereyne)
- 2 758 940 € pour l'aménagement de la place Jean Moulin
- 2 215 210 € de travaux et d'équipement informatique pour le pôle petite enfance
- 915 000 € de travaux pour l'aménagement et l'accessibilité de la mairie déléguée,
- 869 550 € de travaux dans les écoles, dont 100 000€ au titre de la sécurisation des bâtiments, 197 500 € de travaux d'économie d'énergie, 197 000€ pour l'accessibilité.
- 420 000 € pour l'aménagement de l'école Ex Pervenche
- 343 520 € pour l'aménagement de terrains multisport quartier du Val de Saire et Fraternité
- 312 000 € au titre de la mise en conformité et des travaux d'économie d'énergie et de chauffage des divers bâtiments
- 200 000 € de travaux pour les édifices culturels
- 155 930 € de travaux dans les piscines,
- 90 000 € pour les jeux des écoles Paul Nicolle et les Roquettes
- 80 000 € de travaux dans les crèches.
- 70 000 € pour les maisons de quartiers
- 66 640 € de travaux ADAP OCLVO
- 54 000 € pour la cuisine centrale.
- 50 000 € de réfection de clôture du cimetière des Aiguillons
- 50 000 € pour l'agrandissement de l'espace columbarium du cimetière des Ragotins
- 51 000 € de travaux VRD de l'école des Roquettes
- 45 450 € de travaux salle Montécot
- 40 000 € pour l'acquisition d'un fourgon pour l'équipe des stades
- 39 900 € d'acquisition de copieurs et matériels informatiques
- 35 000 € d'étude d'aménagement paysager de la Polle
- 25 000 € pour l'installation de jeux cités du Casino
- 20 580 € de travaux pour la base nautique
- 20 000 € pour des plantations aux abords du gymnase Tesson

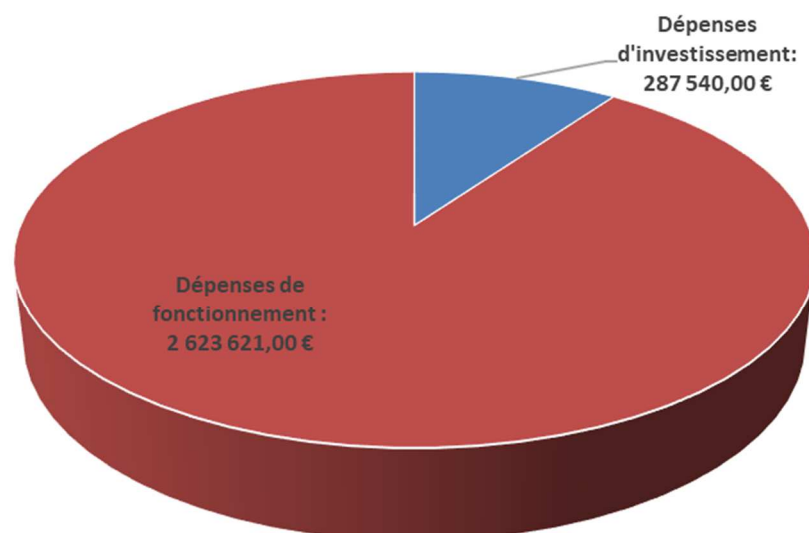
Pour les dépenses relevant de la section de fonctionnement, les principales inscriptions concernent :

- 2 616 436 € pour l'éducation
- 1 598 124 € pour les sports
- 984 687 € pour la jeunesse et vie des quartiers
- 731 112 € pour la petite enfance
- 310 149 € pour le fonctionnement de la commune déléguée, le service état civil, le service citoyenneté et les conseils de quartiers, le service vie locale et les animations de fin d'année, les jumelages, les animations locales.

## 2) La commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville

Dans le cadre de la commune déléguée d'Equeurdreville-Hainneville, ces crédits sont les suivants :

	<b>2019</b>
Dépenses d'investissement	287 540 €
Dépenses de fonctionnement	2 623 621 €



Les crédits inscrits au titre de l'investissement sont notamment les suivants :

- 113 500 € pour les stades et gymnases
- 47 000 € pour les écoles
- 25 000 € pour les crèches et ludothèque
- 21 500 € pour les restaurants scolaires
- 20 000 € pour l'entretien des locaux
- 15 640 € pour les relations publiques
- 15 000 € pour le matériel et mobilier des services
- 11 000 € pour la jeunesse
- 8 000 € pour les maisons de quartier
- 3 900 € pour le centre aquatique
- 5 000 € pour la colonie d'Imbranville
- 1 000 € pour la mission parentalité
- 1 000 € pour la culture

Au titre des investissements portés par les pôles mutualisés à destination de la direction de territoire sont notamment inscrites les dépenses suivantes :

- 890 485 € de travaux pour le centre aquatique
- 516 000 € de travaux dans les écoles, dont 50 000 € au titre de la sécurisation des bâtiments
- 418 690 € pour le lancement des travaux de l'école ferry
- 236 000 € au titre de la mise en conformité et des travaux des divers bâtiments
- 205 000 € pour les travaux de VRD des écoles Blum et Ferry
- 180 000 € pour la rénovation des jalonnements
- 135 000 € pour l'aménagement de terrains multisport rue de Tourville et à la Bonde
- 100 000 € pour les travaux de la salle Jaurès
- 100 000 € pour les travaux du manoir d'Hainneville
- 85 000 € pour les parkings de l'ASH et St Anne
- 80 000 € pour la reprise de l'enrobé et la clôture du vélodrome du stade Jaurès
- 79 000 € de travaux pour les stades et gymnases,

- 65 000 € pour l'acquisition d'un fourgon pour le service entretien des locaux et un fourgon pour le service des sports
- 54 700 € pour les travaux des salles de l'ASH
- 40 000 € pour l'installation de jeux à l'école Kergomard
- 30 000 € d'acquisition de copieurs et matériels informatiques
- 30 000 € pour finaliser les travaux du pôle Guérout
- 22 000 € pour l'enrobé et la clôture du Puzzle/Ribambelle
- 11 000 € pour des travaux au Manoir d'Imbranville
- 10 000 € pour l'installation des portes à l'Agora

Les dépenses relevant de la section de fonctionnement, concerne :

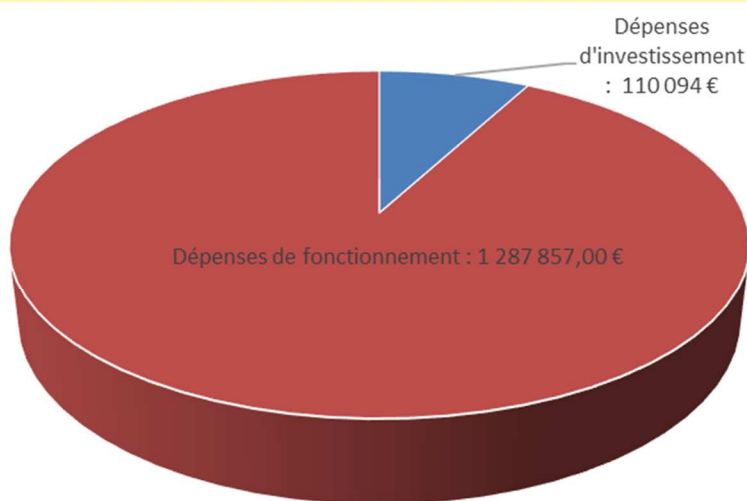
- 1 512 040 € pour la petite enfance, l'éducation et la jeunesse
- 459 671 € pour le soutien au monde associatif
- 188 820 € pour la culture
- 143 710 € pour les sports (centre aquatique, stades et gymnases, animations sportives)
- 139 750 € pour les maisons de quartiers
- 84 330 € pour les relations publiques et la communication
- 82 400 € pour l'administration générale des services et population
- 12 900 € pour la mission parentalité

### 3) La commune déléguée de La Glacerie

Dans le cadre de la commune déléguée de La Glacerie, ces crédits sont les suivants :

	<b>2020</b>
Dépenses d'investissement	110 094 €
Dépenses de fonctionnement	1 287 857 €

La majorité des crédits présentés concerne donc la section de fonctionnement.



Les dépenses d'investissement d'acquisition de matériels et mobiliers sont composées de la manière suivante :

- 27 780 € pour les écoles
- 25 000 € pour le restaurant scolaire
- 19 950 € pour le service vie associative et animation
- 14 000 € d'équipements pour le théâtre et la maison des arts,
- 10 213 € pour les travaux école Suzanne Brès
- 8 000 € de matériels et mobiliers pour la crèche,
- 2 150 € pour l'administration de la direction de territoire,
- 1 000 € pour le service multimédia
- 1 000 € pour le centre social
- 1 000 € dépôt et cautionnement

Au titre des investissements portés par les pôles mutualisés à destination de la direction de territoire sont notamment inscrites les dépenses suivantes :

- 893 500 € de travaux pour la Saillanderie
- 434 825 € pour la rénovation de la Mosaïque
- 225 000 € de travaux dans les écoles dont 150 000 € école Menut et 20 000€ au titre de la sécurisation
- 88 200 € pour les travaux du théâtre
- 70 000 € pour la mise aux normes du cheminement extérieur du musée
- 40 000 € pour la réfection des pare ballon du stade
- 30 000 € pour l'installation d'une chaudière à la Maison des arts
- 25 000 € au titre de la mise en conformité et des travaux des divers bâtiments
- 18 445 € pour les édifices cultuels
- 15 000 € d'acquisition de copieurs et matériels informatiques

Les dépenses relevant de la section de fonctionnement concernent :

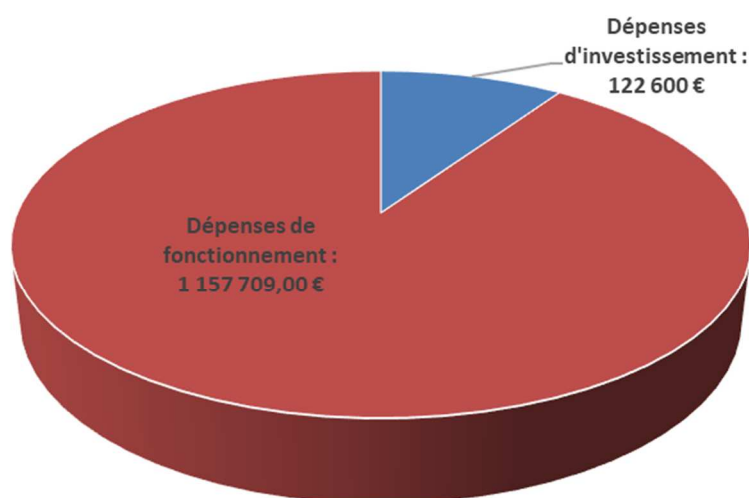
- 666 065 € pour le fonctionnement du département solidarité, jeunesse et famille, dont :
  - 211 683 € pour l'accueil Périscolaire
  - 196 940 € pour le fonctionnement de la Mosaïque
  - 140 120 € pour la restauration scolaire
  - 11 580 € pour le fonctionnement du foyer
- 249 350 € pour le service vie associative et animation
- 184 904 € pour le fonctionnement de la maison des arts,
- 110 800 € pour le sport
- 46 358 € pour le fonctionnement de la crèche camomille,
- 30 380 € pour l'administration de la direction de territoire,

#### 4) La commune déléguée de Querqueville

Dans le cadre de la commune déléguée de Querqueville, ces crédits sont les suivants :

	<b>2020</b>
dépenses d'investissement	122 600 €
dépenses de fonctionnement	1 157 709 €

La majorité des crédits concerne donc la section de fonctionnement.



Les dépenses d'investissement d'acquisition de matériels et mobiliers sont composées de la manière suivante :

- 40 000 € de matériel sportif
- 30 500 € de matériel et mobilier pour les autres services
- 16 000 € pour les écoles et la restauration scolaire
- 12 000 € de matériel et mobilier pour le service jeunesse
- 8 600 € pour le port
- 7 000 € d'aménagement de terrain
- 5 500 € pour le matériel de la plage et des abords
- 3 000 € pour l'équipement du cimetière

Au titre des investissements portés par les pôles mutualisés à destination de la direction de territoire sont notamment inscrites les dépenses suivantes :

- 630 000 € pour les travaux de la pointe de Querqueville
- 550 000 € pour l'aménagement du secteur de l'Acre
- 500 000 € pour les travaux d'Imaginart
- 240 000 € pour des espaces de jeux
- 92 605 € pour les travaux dans les écoles dont 20 000€ pour la sécurisation et 57 605 € pour l'accessibilité
- 90 000 € pour la rénovation de l'arrosage automatique du stade Fernagu
- 90 000 € pour la plantation d'arbres rue Glinel
- 80 000 € pour les travaux d'énergie du cosec et du stade
- 62 000 € pour la conformité et les travaux divers des bâtiments
- 56 420 € pour les édifices cultuels
- 40 000 € pour la réfection des pare ballons du stade Leray
- 24 300 € pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour l'équipe SPHL et un vélo à assistance électrique pour le département EEJS
- 20 920 € pour la mairie



- 3 000 € d'acquisition de copieurs et matériels informatiques

Les dépenses relevant de la section de fonctionnement concernent :

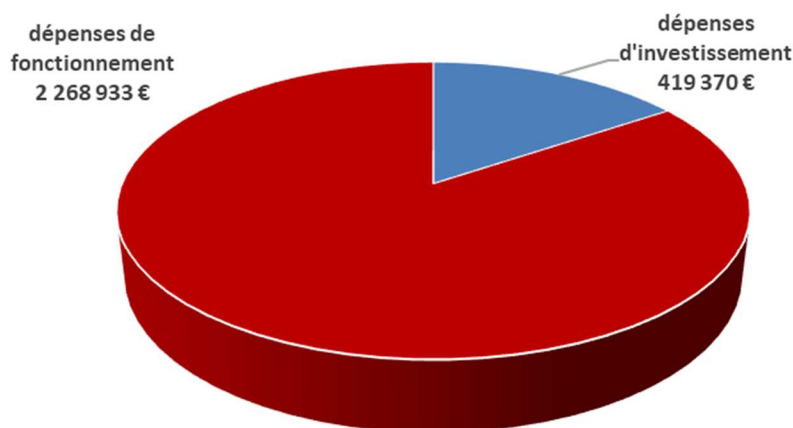
- 665 400 € pour le département jeunesse, dont 578 000 € de prestations pour les ALSH et l'accueil périscolaire.
- 148 000 € pour la petite enfance (dont 140 000 € au titre du contrat avec la crèche pimpapomme)
- 132 450 € pour la restauration scolaire
- 81 556 € pour le service des sports
- 51 300 € pour le service culture fêtes et cérémonies
- 44 518 € pour le fonctionnement des écoles
- 34 485 € pour l'administration générale des services

### 5) La commune déléguée de Tournaville

Dans le cadre de la commune déléguée de Tournaville, ces crédits sont les suivants :

	<b>2020</b>
dépenses d'investissement	419 370 €
dépenses de fonctionnement	2 268 933 €

La majorité des crédits présentés concerne donc la section de fonctionnement.



Les dépenses d'investissement sont les suivantes :

- 296 440 € pour le sport et la vie associative (dont 120 000 € pour l'aménagement du schéma directeur de Collignon et 65 000€ pour l'achat du matériel au titre de la mutualisation des services des sports)
- 36 500 € pour les écoles, les TAP et le centre aéré
- 36 000 € pour la restauration scolaire
- 30 300 € de matériel pour le service entretien
- 10 330 € pour les crèches, le RAM et la ludothèque
- 9 800 € pour le service proximité

Au titre des investissements portés par les pôles mutualisés à destination de la direction de territoire sont notamment inscrites les dépenses suivantes :

- 790 000 € pour la création d'un rond-point boulevard de l'Est
- 660 000 € de travaux dans les écoles dont 50 000 € au titre de la sécurisation

- 369 970 € pour la finalisation des travaux du CLSH du Becquet
- 310 000 € de travaux d'accessibilité de la base nautique
- 285 325 € pour l'extension de l'école Eglantine
- 180 000 € pour l'aménagement des parkings rue de la mer et rue du 11 novembre
- 89 500 € pour le renouvellement de véhicules
- 70 280 € pour la remise en état des berges Trottebecq
- 68 000 € au titre de la maîtrise d'œuvre relative aux travaux du quartier des Eglantines
- 60 000 € de travaux dans les gymnases
- 59 000 € au titre de la mise en conformité et des travaux des divers bâtiments
- 50 000 € pour des travaux à la Maison du Littoral
- 50 000 € pour une étude sur la piscine
- 50 000 € pour la réfection de la place Pontmarais
- 48 000 € de travaux à la mairie déléguée
- 30 000 € de travaux pour le centre de loisirs
- 27 500 € pour l'achat de copieurs et matériels informatiques
- 15 120 € de travaux pour les salles
- 10 865 € de travaux pour les édifices culturels
- 4 000 € pour la crèche Cordonnier

Les dépenses relevant de la section de fonctionnement concernent :

- 1 218 087 € pour l'enfance et l'éducation
- 920 046 € pour les sports, la culture et la vie associative
- 85 430 € pour la citoyenneté et proximité
- 45 370 € pour l'administration générale des services

## Les budgets annexes sous nomenclature M4

### I. Le budget annexe Camping de la Saline

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 158 765 € en section de fonctionnement et à 20 761 € en section d'investissement.

#### A. La section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables et se chiffrent à 138 004 €.

		<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>% d'évolution</b>
011	Charges à caractère général	59 100	59 525	+0.72
012	Charges de personnel	67 000	68 000	+1.49
65	Charges de gestion courante	5 000	5 000	-
67	Charges exceptionnelles	1 000	800	-20.00
69	Impôts sur les bénéfices	6 000	4 679	-22.00
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>138 100</b>	<b>138 004</b>	<b>-0.07%</b>

Les charges à caractère général augmentent de 425 € afin d'ajuster les prévisions de consommation d'eau aux besoins. Les frais de personnel sont en légère hausse de 1 000 € afin de faire face aux évolutions 2019 (GVT, revalorisation du régime indemnitaire et de la participation employeur à la mutuelle) comme indiqué pour le budget principal de la ville. Ces augmentations sont compensées par une diminution de l'impôt sur les sociétés. Un virement à la section d'investissement à hauteur de 20 761 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 158 765 € au même niveau que 2019.

		<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>% d'évolution</b>
70	Vente de produits et services	154 265	154 265	-
75	Produits de gestion courante	4 500	4 500	-
<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>		<b>158 765</b>	<b>158 765</b>	<b>-</b>

Les recettes proviennent des redevances des usagers (chapitre 70) et de l'encaissement de la taxe de séjour (chapitre 75), cette dernière étant entièrement reversée à la SPL tourisme (chapitre 65).

#### B. Les soldes intermédiaires de gestion

Compte tenu des éléments ci-dessus, l'épargne nette s'établit à 20 761 €, identique par rapport à 2019.

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>% d'évolution</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>20 665</b>	<b>20 761</b>	<b>+0.46</b>
- intérêts	-	-	
<b>Epargne brute</b>	<b>20 665</b>	<b>20 761</b>	<b>+0.46</b>
- amortissement du capital de la dette	-	-	
<b>Epargne nette</b>	<b>20 665</b>	<b>20 761</b>	

### C. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 20 761 €.

Les dotations aux amortissements permettent de financer la totalité des dépenses d'investissement.

## II. Le budget annexe Panneaux photovoltaïques

Ce budget s'équilibre, tous mouvements confondus, à hauteur de 105 000 € en section de fonctionnement et à 71 981 € en section d'investissement.

### A. La section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 33 079 €. Elles diminuent de 2 199 € soit 6.6%.

		<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>% d'évolution</b>
011	Charges à caractère général	14 489	13 489	- 0.92
012	Charges de personnel	2 500	2 500	-
65	Autres charges de gestion courante	50	50	-
66	Charges financières	2 239	2 752	+ 22.90
67	Charges exceptionnelles	1 000	1 000	-
69	Impôts sur les sociétés	15 000	13 228	-11.80
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>35 278</b>	<b>33 019</b>	<b>-6.40</b>

Les charges à caractère général, les charges de personnel et les charges exceptionnelles sont stables.

Les charges financières augmentent de 513 €.

L'impôt sur les sociétés est prévu en diminution de 1 712 €.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 21 719 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 105 000 € montant identique à 2019.

		<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>% d'évolution</b>
70	Vente de produits et services	105 000	105 000	-
<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>		<b>105 000</b>	<b>105 000</b>	

Les recettes proviennent de la vente de l'électricité à EDF produite par la centrale photovoltaïque.

## B. Les soldes intermédiaires de gestion

Compte tenu des éléments ci-dessus, l'épargne nette redevient égale à zéro comme en 2019.

	BP 2019	BP 2020	% d'évolution
<b>Epargne de gestion</b>	<b>71 961</b>	<b>74 733</b>	<b>+ 3.90</b>
- intérêts	2 239	2 752	+ 22.90
<b>Epargne brute</b>	<b>69 722</b>	<b>71 981</b>	<b>+ 3.20</b>
- amortissement du capital de la dette	69 722	71 981	+ 3.20
<b>Epargne nette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>

## C. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 71 981 € et correspondent au remboursement du capital de l'emprunt entièrement financé par l'épargne brute.

## D. La dette du budget panneaux photovoltaïques

Sans emprunts nouveaux, l'encours de ce budget atteint 555 570 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020, en recul de 11.15% par rapport à 2019.

€	Encours constaté au 01/01/2019	Encours au 01/01/2020	Var. €	Var. %
<b>Budget panneaux photovoltaïques</b>	625 291,73	555 570,30	-69 721,43	-11,15%

Les caractéristiques de la dette du budget photovoltaïque sont les suivantes :

- Taux moyen : 1.87%
- Durée résiduelle : 6 ans et 10 mois
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1A
- Structure de l'encours : 100% sur taux fixe

L'annuité prévisionnelle est prévue à hauteur de 74 733 €, en hausse de 2 772 € par rapport à 2019, en raison essentiellement de l'amortissement du capital qui évolue selon un mode progressif.

	BP 2019	BP 2020	Var. €	Var. %
<b>Capital</b>	69 722	71 981	2 259	3,2
<b>Intérêts</b>	3 170	2 825	-345	-10,9
<b>ICNE</b>	-931	-73	858	-92,2
<b>Annuité</b>	<b>71 961</b>	<b>74 733</b>	<b>2 772</b>	<b>3,9</b>

### III. Le budget annexe creusement de fosses

Ce budget enregistre, suite à la fin du monopole communal du service extérieur des pompes funèbres (loi n° 93-23 du 8 janvier 1993), les recettes des activités funéraires (creusement des tombes en pleine terre notamment).

Ce budget s'équilibre par des dépenses de personnel équivalentes aux recettes (frais de personnel remboursés au budget principal).

Il ne possède pas de section d'investissement ni d'endettement.

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>% d'évolution</b>
012 - Charges de personnel	31 000	31 000	0,00%
<b>Total des charges d'exploitation hors charges financières</b>	<b>31 000</b>	<b>31 000</b>	<b>0,00%</b>

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>% d'évolution</b>
70 - Vente de produits et de marchandises	31 000	31 000	0,00%
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>31 000</b>	<b>31 000</b>	<b>0,00%</b>

### IV. Le budget annexe port de plaisance

Le budget du port de plaisance s'équilibre, tous mouvements confondus, à 2 818 395 € en section d'exploitation et à 770 930 € en section d'investissement.

#### A. La section de fonctionnement en légère hausse

Les charges d'exploitation enregistrent une augmentation de 2,67 % soit 56 586 €

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>% d'évolution</b>
011 Charges à caractère général	1 275 700	1 324 578	+3.83
012 Charges de personnel	738 700	763 000	+ 3.29
65 Charges de gestion courante	11 900	11 900	-
66 Charges financières	500	500	-
67 Charges exceptionnelles	58 514	54 362	-7.10
69 Impôts des sociétés	34 440	22 000	-36.12
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>2 119 754</b>	<b>2 176 340</b>	<b>+ 2.67</b>

Les charges à caractère général sont en hausse de 3.83 % soit 48 878 €, essentiellement en raison :

- de l'augmentation du coût des énergies qui génère une hausse des prévisions budgétaires sur ce poste de 37 000 €.

- d'une réévaluation de 6 000 € de la redevance domaniale versée à Ports de Normandie, qui était sous-estimée sur l'exercice précédent.
- d'une hausse de 3 200 € sur les postes liés aux taxes foncières et CVAE (application d'un taux d'augmentation annuelle moyen)
- les dépenses d'entretien et de maintenance sont en diminution.

Les charges de personnel sont en hausse de 3.29 %, soit + 24 300 €.

Cette augmentation est comme pour le budget principal le résultat du GVT, de la revalorisation du régime indemnitaire ou de la part mutuelle employeur. De plus, la rémunération d'un agent d'accueil à mi-temps recruté en août 2019 impactera pour la 1<sup>e</sup> fois le budget sur l'année pleine.

Les autres charges de gestions courantes et les charges financières (comptes 65 et 66) n'augmentent pas.

L'inscription au titre des impôts sur les sociétés diminue de 12 440 €.

Les dépenses exceptionnelles diminuent de 4 152 €. Les subventions aux associations augmentent de 248 €.

Les ressources d'exploitation sont prévues en hausse de 2.59 % soit + 65 490 €.

		<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>% d'évolution</b>
70	Vente de produits et services	2 410 790	2 504 480	+ 3.89
013	Atténuation de charges	4 000	4 000	-
75	Produits de gestion courante	37 155	37 155	-
77	Produits exceptionnels	73 200	45 000	-38.52
<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>		<b>2 525 145</b>	<b>2 590 635</b>	<b>+2.59</b>

L'évolution prévisionnelle des produits directement liés à l'activité du port de plaisance résulte des hypothèses suivantes pour l'élaboration du budget :

- augmentation des tarifs de 1,5% sur la majorité des prestations, dont les principales (redevances de stationnement annuelles et visiteurs, manutentions, redevances d'amodiation).
- taux de remplissage proche de 100% pour les anneaux résidents avec poursuite de la commercialisation de places visiteurs en nouvelles places destinées aux contrats annuels (32 places commercialisées en 2019 ; objectif de 30 places supplémentaires en 2020).
- stabilisation du nombre d'échelles

Les recettes d'exploitation du port de plaisance sont estimées à 2 504 480 € (chapitre 70), en augmentation de 3.89 % ; elles comprennent principalement :

- la location d'anneaux (résidents, visiteurs dont forfaits de stationnement longue durée) qui représente 78,5% du chiffre d'affaires ;
- la vente de carburant (10,6% du chiffre d'affaires)
- les manutentions de grutages (4,2% du chiffre d'affaires) ; il est prévu une stabilité du volume de manutentions (environ 1 600 mouvements par an)
- les amodiations (4,5% du chiffre d'affaires).

Les autres recettes d'exploitation (produits de gestion courante) restent stables.

Les produits exceptionnels (dégrèvements d'impôts) diminuent de 28 200 € (suppression du CICE).

## **B. Les soldes intermédiaires de gestion**

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>% d'évolution</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>405 891</b>	<b>414 795</b>	<b>2.19</b>
- intérêts	500	500	-
<b>Epargne brute</b>	<b>405 391</b>	<b>414 295</b>	<b>2.19</b>
- amortissement du capital de la dette			
<b>Epargne nette</b>	<b>405 391</b>	<b>414 295</b>	<b>2.19</b>

L'épargne nette augmente de 8 904 €, soit + 2.19 %. Elle permet de financer en grande partie les investissements du port puisque ce budget n'est pas endetté.

Le budget du port de plaisance supporte un niveau d'investissement annuel conséquent qui lui crée une contrainte d'équilibre supplémentaire relative à l'amortissement comptable de ses équipements. Dès lors, l'épargne brute prévisionnelle doit couvrir obligatoirement ce besoin d'amortissement. Pour le BP 2020, le montant des dotations aux amortissements atteint 410 295 € déduction faite des reprises de subventions amorties sur la même durée que les travaux. L'épargne brute prévisionnelle de 414 295 € est juste supérieure à cette contrainte et assure l'équilibre de la section d'exploitation.

## **C. Les dépenses d'équipement**

Elles s'élèvent à 539 170 € pour 2020 et résultent de l'inscription des opérations suivantes :

- ✓ 250 000 € pour les aménagements de la station carburant sur un nouveau ponton,
- ✓ 150 000 € pour l'installation d'une potence de grutage de voiliers légers
- ✓ 40 000 € pour le système de débarquement dans l'estacade
- ✓ 40 000 € de travaux divers
- ✓ 30 000 € pour l'acquisition d'un bateau à propulsion électrique en remplacement d'un semi rigide à moteur thermique
- ✓ 26 670 € de matériel et mobilier de bureau
- ✓ 2 500 € d'annonces de marchés publics

## **D. Le financement de l'investissement**

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

	<b>Financement de l'investissement 2020</b>	
Épargne nette	414 295	77 %
Subventions	-	0 %
cession d'actif		0 %
Emprunt	124 875	23 %
Total des recettes d'investissement	539 170	100 %

L'épargne nette est prépondérante dans le financement de l'investissement (77%). L'emprunt prévisionnel équilibre la structure à hauteur 23%. Les résultats antérieurs du



port constatés au 31/12/2019 seront affectés au budget supplémentaire et viendront annuler l'emprunt prévisionnel.

Le budget annexe du port de plaisance n'est pas endetté.

## V. Le budget annexe locations

Le budget des locations s'équilibre, tous mouvements confondus, à 289 024 € en section d'exploitation et à 251 314 € en section d'investissement.

Ce budget concerne le patrimoine mis en location par la Ville. En 2019, la maison des artistes du centre des arts du cirque était comptabilisée sur ce budget. En accord avec la comptable de la ville, les charges relatives à cet équipement sont transférées au budget principal.

### A. La section de fonctionnement

Les charges d'exploitation enregistrent une diminution de 400 € soit de - 1,04 %.

		BP 2019	BP 2020	% d'évolution
011	Charges à caractère général	9 100	9 200	+1.05
012	Charges de personnel	25 000	25 000	-
65	Charges de gestion courante	510	510	-
67	Charges exceptionnelles	3 500	3 000	- 14.00
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>38 110</b>	<b>37 710</b>	<b>-1.04</b>

Les ressources d'exploitation sont en augmentation de 2 980 € soit 1.9 %.

		BP 2019	BP 2020	% d'évolution
70	Vente de produits et services	2 882	2 882	-
75	Produits de gestion courante	153 935	156 925	+1.94
77	Produits exceptionnels	10	0	-100
<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>		<b>156 827</b>	<b>159 807</b>	<b>+ 1.90 %</b>

### B. Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	BP 2019	BP 2020	% d'évolution
<b>Epargne de gestion</b>	<b>118 717</b>	<b>122 097</b>	<b>+2.84</b>
- intérêts			
<b>Epargne brute</b>	<b>118 717</b>	<b>122 097</b>	<b>+2.84</b>
- amortissement du capital de la dette			
<b>Epargne nette</b>	<b>118 717</b>	<b>122 097</b>	<b>+2.84</b>

L'épargne nette prévisionnelle 2020 atteint 122 097 € soit une progression de 3 380 € du fait d'une diminution des dépenses alors que les recettes augmentent.

### C. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 122 097 € pour 2020.

#### **D. Le financement de l'investissement**

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

	<b>Financement de l'investissement 2020</b>	
Epargne nette	122 097	100 %
Subventions		
Cession d'actif		
Emprunt prévisionnel		
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>122 097</b>	<b>100 %</b>

Le budget annexe des locations n'est pas endetté.

### **VI. Le budget annexe parkings**

Le budget des parkings s'équilibre, tous mouvements confondus, à 376 447 € en section d'exploitation et à 938 894 € en section d'investissement.

Ce budget annexe comprend la gestion des parkings Gambetta-Fontaine (580 places), Napoléon (100 places), Trinité (100 places) et Notre-Dame (115 places).

#### **A. La section de fonctionnement**

Les charges d'exploitation hors intérêts enregistrent une diminution de -2,85 %.

		<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>% d'évolution</b>
011	Charges à caractère général	139 280	131 230	-5.78
012	Charges de personnel	144 963	144 963	-
65	Charges de gestion courante	1 260	1 260	-
67	Charges exceptionnelles	200	100	-
<b>Total dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>285 703</b>	<b>277 553</b>	<b>-2.85</b>

Les crédits prévisionnels ont été ajustés au besoin constaté sur l'exercice précédent. Les charges générales diminuent de 8 050 € notamment sur les dépenses d'entretien et les frais de télécommunication.

Les ressources d'exploitation sont prévues quant à elles en diminution de 8 150 € soit 2.31 %.

		<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>% d'évolution</b>
75	Autres produits de gestion courante	352 310	344 160	-2.31
<b>Total recettes réelles d'exploitation</b>		<b>352 310</b>	<b>344 160</b>	<b>-2.31</b>

## **B. Les soldes intermédiaires de gestion**

La chaîne de l'épargne se présente ainsi :

	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>% d'évolution</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>66 607</b>	<b>66 607</b>	-
- intérêts			
<b>Epargne brute</b>	<b>66 607</b>	<b>66 607</b>	-
- amortissement du capital de la dette			
<b>Epargne nette</b>	<b>66 607</b>	<b>66 607</b>	-

Comme en 2019 l'épargne nette est de 66 607 € en 2020.

## **C. La section d'investissement**

Le budget 2020 intègre 886 607 € de dépenses d'équipement dont :

- ✓ 823 000 € de travaux pour l'aménagement du parking Notre Dame,
- ✓ 37 000 € de frais d'études
- ✓ 26 607 € de matériels divers (arceaux abonnés, nez de marches)

## **D. Le financement de l'investissement**

Le financement de l'investissement est présenté ci-après :

	<b>Financement de l'investissement 2020</b>	
Epargne nette	66 607	7.5 %
Subventions	820 000	92.5 %
Cession d'actif		
Emprunt		
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>886 607</b>	<b>100 %</b>

L'épargne nette permet de financer l'investissement à hauteur de 7.5 %. Le budget principal de la ville viendra subventionner le budget des parkings pour la réalisation des travaux au parking Notre-Dame qui étaient prévues en 2019 mais n'ont pu être réalisés. En effet, même si un budget annexe doit être équilibré sans subvention du budget principal quand il s'agit d'un SPIC, il existe quelques exceptions rappelées article L2224-2 du CGCT : « 2° Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ».

Le budget annexe des parkings n'est pas endetté.